



Litige dans un magasin : fiabilité de la vendeuse...

Par **tifi549**, le **12/12/2007** à **20:07**

Bonjour, j'en voudrais avoir quelques avis sur ce qui m'est arrivé aujourd'hui car j'ai quelques doutes concernant l'honnêteté d'une vendeuse...
Donc voilà, je suis allé dans un magasin qui vend des objets j'ai touché une horloge en cherchant le prix, et un article qui se trouvait derrière et tombé par terre, il s'agissait d'un cadre. Sur ce, la vendeuse arrive et ramasse le cadre et me dit qu'elle va me le facturer, le cadre n'est pas cassé, il a seulement une égratignure (quasi-invisible !). Du coup, de bonne foi j'ai payé, mais je voulais savoir si je n'avais pas moyen de me faire rembourser cet article, qui n'est pas tellement abîmé ? la vendeuse est-elle en tort de m'avoir contraint à l'acheter ?
merci à tous ceux qui pourront m'éclairer ou qui me donneront leur avis !

Par **Jurigaby**, le **13/12/2007** à **02:37**

Bonjour.
Tout se joue sur le plan de la responsabilité délictuelle..
C'est le même article de droit qui jouerait si jamais vous faisiez tomber quelque chose chez des amis..
En d'autres termes, vous devez indemniser le préjudice subi par le magasin..
En l'espèce, même si le cadre n'était pas complètement cassé, il n'en demeure pas moins qu'il ne pouvait pas être vendu en l'état, aussi, il est probable que le préjudice du magasin s'élève à hauteur du prix du cadre tel qu'ils l'ont payé..
Aussi, je trouve le geste de la vendeuse particulièrement mal placé, toujours est-il qu'elle a plus ou moins raison.. Ceci dit, à mon avis, elle aurait dû vous faire payer le prix tel qu'ils l'ont payé et non le prix de vente...